



## Municipalité de Trois-Rives

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, QU' :**

En vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal* le conseil municipal a établi, lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018, le calendrier de ses séances ordinaires pour 2019. Elles se tiendront à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives et débuteront à 19 h 30, les lundis suivants :

- |                         |               |
|-------------------------|---------------|
| - 14 janvier            | - 8 juillet   |
| - 4 février             | - 5 août      |
| - 4 mars                | - 9 septembre |
| - 1 <sup>er</sup> avril | - 7 octobre   |
| - 6 mai                 | - 4 novembre  |
| - 3 juin                | - 2 décembre  |

DONNÉ à Trois-Rives, ce quinzième jour de novembre deux-mille-dix-huit.

Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nicole Léveillé, résidant à Saint-Joseph-de-Mékinac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 16 et 17 heures, le sixième jour de décembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour de décembre 2018.

Secrétaire-trésorière